



Le conseil de prud'hommes est présidé par M. Mladenovic (à droite) et vice-présidé par M. Gayrard.

Conseil de prud'hommes. Un nombre élevé d'affaires nouvelles enregistrées dans la section commerce en 2012.

Serge Mladenovic occupe la présidence

■ L'audience solennelle de rentrée du Conseil de prud'hommes de Draguignan (CPH) s'est tenue lundi. En cette occasion, Philippe Gayrard du collège employeur a passé la présidence du conseil de Prud'hommes à Serge Srdan Mladenovic du collège salarié. Cadre d'une entreprise d'imprimerie, Serge Mladenovic a été élu conseiller prud'hommes sur une liste CGT. En cette année où la présidence revient au collège salarié, il a été désigné par ses pairs pour occuper cette fonction.

Le plus faible taux de départage de la cour d'appel

Le conseil de prud'hommes de Draguignan est formé de 42 conseillers, élus pour 5 ans, et répartis en 5 sections (agriculture, industrie, commerce, activités diverses, encadrement). Ils sont chargés de régler par voie de conciliation, de jugement ou d'ordonnance de référé, les litiges individuels qui surviennent entre les employeurs et les salariés. La parité entre employeurs et salariés est la règle devant toutes les formations du conseil de prud'hommes. Lors de son intervention, le président sortant, M. Gayrard a souligné qu'avec seulement 4% de recours au juge départiteur en 2012 (recours à un juge professionnel quand les conseillers prud'hommes ne sont pas parvenus à un accord sur la décision à prendre), le conseil de prud'hommes de Draguignan a le taux le plus faible de l'ensemble des CPH du ressort de la Cour d'appel d'Aix. Pour Serge Srdan Mladenovic, ce taux est le fruit d'un travail collectif avec des discussions constructives qui aboutissent à des résultats malgré les divergences : « Notre existence dépend du service que nous rendons ainsi que de la justesse et de l'équité de nos décisions ».

Concernant les délais, 577 affaires étaient en cours au 1er janvier 2013,

avec un âge moyen du stock de 10,7 mois et un délai moyen de résolution de 12 mois. Des chiffres sont sensiblement similaires aux années précédentes.

+ 39,8% d'affaires nouvelles en section commerce

Concernant l'activité 2012, on remarquera que les affaires nouvelles, hors référés, sont en augmentation passant de 405 en 2011 à 475 en 2012 (pour mémoire 507 en 2009, 467 en 2008, 391 en 2005). Cette hausse procède essentiellement de la croissance enregistrée en section Commerce avec 246 affaires nouvelles en 2012 contre 148 en 2011 (pour mémoire 234 en 2009, 178 en 2008, 153 en 2005). En sections «encadrement» et «activités diverses», le nombre d'affaires nouvelles ne progresse que

faiblement en 2012 et le volume est non remarquable par rapport aux années précédentes.

A l'inverse, le nombre d'affaires nouvelles enregistrées en 2012 en sections «industrie» et en «agriculture» se situe à des niveaux notablement bas. Ainsi en agriculture, 26 affaires nouvelles ont été enregistrées en 2012 contre 32 en 2011, 27 en 2009, 39 en 2008, 38 en 2005. En Industrie 69 affaires nouvelles enregistrées en 2012 contre 97 en 2011, 99 en 2009, 112 en 2008, 77 en 2005. Si les variations du nombre d'affaires nouvelles enregistrées au CPH est un marqueur local de l'évolution des rapports sociaux et de la physiologie du paysage économique, les chiffres ci-dessus doivent inciter à la réflexion bien au-delà du conseil de prud'hommes. D.P.

Des accords et des interrogations

■ Si la faiblesse du taux de départage atteint en 2012 au Conseil de prud'hommes de Draguignan témoigne de la capacité des élus des collèges salariés et employeurs à construire des décisions partagées, ce constat ne doit toutefois pas gommer les divergences et les engagements qui se sont exprimés lors de l'audience solennelle de rentrée. Ainsi si le représentant du collège employeur, M. Gayrard s'est «félicité du tout récent accord négocié par les partenaires sociaux ; chacun est libre de son appréciation quant à son contenu, la méthode elle ne peut être qu'encouragée». Le représentant du collège Salarié, M. Mladenovic (issu de la CGT) s'est interrogé sur ce même accord : «La réduction des délais de prescription ramenée de 5 à 3 voire 2 ans. L'instauration probable en phase de conciliation d'une indemnité forfaitaire

calculée selon l'ancienneté pouvant mettre un terme définitif au litige qui oppose les parties. Cette indemnité vaudrait réparation de l'ensemble des préjudices liés à la rupture du contrat de travail. (...) Une réflexion persiste dans mon esprit : toutes ces mesures ne serviraient-elles pas à limiter les prérogatives des juges prud'hommes que nous sommes et le droit des justiciables à une justice équitable. Je laisse à chacun se faire sa propre idée.» Dans son discours, le président Mladenovic est aussi revenu sur le timbre fiscal dont le justiciable doit s'acquitter pour introduire une action en justice : «Je trouve regrettable que la ministre de la justice maintienne cette contribution pour l'année 2013, occasionnant des frais supplémentaires aux justiciables les plus démunis. Nous attendons donc qu'elle tienne sa promesse en l'abrogeant en 2014.»

TGI. L'audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance.

Stabilité de l'activité civile et pénale

■ L'audience solennelle de rentrée du Tribunal de grande instance de Draguignan s'est tenue lundi. Au-delà de son aspect protocolaire, ce rendez annuel est l'occasion de prendre le pouls de l'institution et d'examiner son activité dans le ressort territorial. On prend mieux la mesure de l'exercice quand on se rappelle que la Cour d'assises du Var siège à Draguignan et que le ressort du TGI s'étend sur 119 des 153 communes du département. Concernant l'activité civile, le président du TGI, M. Fabrice Adam a indiqué qu'elle reste globalement stable. Dans le détail, il indique que les saisines en matière familiale ont diminué, et particulièrement les divorces (-8,6%). En revanche le nombre d'assignations délivrées par le contentieux général a augmenté de plus de 8%.

Taux de réponse pénale de 93% pour les mineurs

Concernant l'activité pénale, elle se caractérise par une baisse du nombre de faits constatés par les services de police et de gendarmerie. Le nombre d'affaires poursuivables est stable. Le taux de réponse pénale est de 90% (93% pour les mineurs). La réponse pénale est constituée pour 53% de poursuites et pour 47% d'alternatives. Les réquisitions de Mme la procureure de la République lors de l'audience solennelle de rentrée sont toujours attendues tant pour leurs facultés à dresser un tableau de l'action publique dans le ressort... que pour la capacité de Mme Drouy -Ayrat à éclairer ce panorama avec le juste sens de la distance qui sied à un membre du Conseil supérieur de la magistrature. Pour cette rentrée, la procureure a dressé un état des lieux de l'activité du parquet au prisme des orientations de la circu-

laire de politique pénale établie par la Garde des Sceaux en septembre. Par ailleurs, la procureure estime que l'année 2012 «a été beaucoup plus calme que les précédentes s'agissant des réformes et des modifications en tous genres» mais ajoute «manifestement 2013 ne sera pas identique...» avant d'évoquer la perspective d'une réforme de la justice des mineurs et d'un travail sur la peine et son exécution. Sur le climat général, elle évoque le discours du président de la République à l'audience de rentrée de la Cour de cassation : «Comme tous les magistrats je retiens bien évidemment le caractère apaisant des propos tenus et l'annonce de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature qui devrait être présentée au printemps et votée avant l'été» indique-t-elle avant de glisser que la réforme du statut des magistrats du parquet lui tient particulièrement à cœur.

Question de moyens

Pour conclure plus prosaïquement sur la question des moyens, on notera que la procureure estime que le nombre actuel de 9 magistrats est trop limité pour ne pas générer de tensions. Elle annonce que les magistrats du parquet ne pourront donc probablement pas participer en ce début d'année aux instances de prévention. Le président du TGI, M. Adam a pour sa part annoncé l'installation en 2014 du Tribunal d'instance de Brignoles dans une construction neuve. A Draguignan, la rénovation du palais de justice a pris du retard et ne devrait pas être achevée avant la fin de l'année 2014. Il rappelle que la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire a été validée fin 2012 par la Garde des Sceaux. DENIS PERRIN

En bref

Figanières Collège : le bus rétabli jeudi

Le service de transport scolaire de 16 heures, au départ du collège de Figanières vers les communes de Bargemon et Clavières sera rétabli à partir du jeudi 24 janvier. Elle était interrompue en raison des travaux sur le boulevard des Poilus au centre de Callas qui empêchaient le passage des bus.

Conférence Il était une fois le Titanic

L'association Arts et société propose aujourd'hui mercredi 23 janvier à partir de 18h30 dans la salle Malraux du complexe Saint-Exupéry, une conférence intitulée « Il

était une fois le Titanic » donnée par Patrice Lardeau directeur du Centre culturel Peiresc de Toulon. Entrée gratuite.

Les Arcs AG Médiévales

L'association des médiévales des arcs tiendra son assemblée générale le vendredi 25 janvier à partir de 18h00 dans la salle des vendanges du château Ste Roseline des Arcs.

Théâtre du lézard Retour en fanfare

La fanfare de la Redonne du théâtre du Lézard a engagé une tournée des bistrotts dans le cadre de laquelle elle se produira le samedi 26 janvier de 18h30 à 20h30 à la Brasserie des mille colonnes de Draguignan.